



TARIFICATION 2025-2026

Contribution Famille

*Adhésion à l'Association Culturelle de l'établissement

50 €

Chèque à l'ordre de l'association l'OUSTAL à fournir à la rentrée

 (Réduction de 15 € **Licence Sportive UNSS** – carte jeune Région)

	Contribution dont cotisation MSA* Photocopie	Demi-pensionnaire				Interne	
		4 jours	5 jours	Total Annuel		+ internat	Total Annuel internat
				4 jours	5 jours		
2de GT / Bac Général (Première et Terminale)	495 €	1 170 €	+160 €	1 665 €	1 825 €	1 200 €	2 865€
Bac Techno STAV (Première et Terminale)	535 €	1 170 €	+160 €	1 710 €	1 870 €	1 200 €	2 905€
Bac Pro Agroéquipement (Seconde, Première et Terminale)	535 €	1 055 €	+140 €	1 715 €	1 855 €	1 205 €	2 795 €
Bac Pro SAPAT (Seconde, Première et Terminale)	535 €	1 050 €	+140 €	1 585 €	1 725 €	1 085€	2 670 €

*La participation à la cotisation Assurance Accident du travail MSA est obligatoire.

Les tarifs tiennent compte des déductions pour les périodes de stage pratique hors de l'établissement.

Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité du plus jeune est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Assurance scolaire (exonérée si une attestation d'assurance est fournie)

8 €

Suppléments

Site d'Excellence Sportive Moto	
Encadrement et pratique	2540 €
Week-ends Moto	1 140 €
Accueil le dimanche soir (hors petit déjeuner)	15 €
Section Sportive Moto	
Moto du lycée (location)	875 €
Moto personnelle	610 €
Option Hippologie Equitation	705 €

Atelier (tarif variable selon le projet de l'élève- facturé en fin d'année)

Modalité de règlement

Acompte d'inscription (déduits des frais de scolarité)

Frais de dossier (uniquement lors de la première inscription)

35 €

	Acompte d'inscription Sans option	Acompte d'inscription Section sportive moto	Acompte d'inscription Site d'excellence moto	Acompte d'inscription Hippologie Equitation
Demi pensionnaire	170 €	400 €	600 €	400 €
Interne	280 €	400 €	600 €	400 €
Externe	50 €	400 €	600 €	400 €

Premier prélèvement au 10 octobre

Montant identique à l'acompte d'inscription, selon la situation de l'élève

Facture annuelle établie aux vacances de la Toussaint (disponible sur Ecole Directe)

L'échéancier de prélèvement du 10 novembre au 10 juin sera indiqué au bas de votre facture.

Bourses (Ministère de l'Agriculture)

Voir sur le site : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-d-etudes-de-l-enseignement-secondaire-a301.html>

Les bourses seront demandées uniquement à partir du document fourni par notre établissement (Demande de bourse du Ministère de l'Agriculture).

Il est étudié à l'entrée en classe de seconde. La décision d'attribution (ou de refus) est validée pour 1 année. Désormais il n'y a plus de reconduction, vous devez obligatoirement refaire une demande chaque année.

Bourse au mérite

Elle est attribuée uniquement aux élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au DNB, sur présentation du relevé de notes.

Elle sera versée en complément des bourses et sera renouvelée les années suivantes (sauf redoublement).

Carte Jeune Région

Des aides sont octroyées par le Conseil Régional en faisant la demande sur le site :

<https://www.laregion.fr/-cartejeune->